

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 18 octobre 2017**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 18 octobre 2017 à 20 h 00. Sont présents :**

|                      |                           |
|----------------------|---------------------------|
| M. Carl Boilard      | La Guadeloupe             |
| Mme Manon Veilleux   | Lac-Poulin                |
| Mme Lyne Bourque     | Notre-Dame-des-Pins       |
| Mme Carmelle Carrier | Saint-Benoît-Labre        |
| M. Yvon Paquet       | Saint-Côme-Linière        |
| M. Normand Roy       | Saint-Éphrem-de-Beauce    |
| M. Gaétan Bégin      | Saint-Évariste-de-Forsyth |
| M. Alain Quirion     | Saint-Gédéon-de-Beauce    |
| M. Claude Morin      | Saint-Georges             |
| Absent               | Saint-Hilaire-de-Dorset   |
| M. Dany Quirion      | Saint-Honoré-de-Shenley   |
| M. Jean-Marc Paquet  | Saint-Martin              |
| M. Jean-Guy Plante   | Saint-Philibert           |
| M. Jean-Guy Deblois  | Saint-René                |
| Mme Christine Caron  | Saint-Simon-les-Mines     |
| M. Gaston Létourneau | Saint-Théophile           |

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Bégin, préfet et maire de Notre-Dame-des-Pins. M. Eric Paquet, directeur général, et M. Luc Bergeron directeur général adjoint assistent à la rencontre.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Pierre Bégin, procède officiellement à l'ouverture de la séance.

2017-10-139

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**  
**REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 18 octobre 2017**

3. Gestion administrative et financière :
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 20 septembre 2017;
  - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 10 octobre 2017;
  - 3.3. Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 26 septembre 2017;
  - 3.4. Contrat de déneigement Barrage Sartigan;
  - 3.5. Contrat de déneigement édifice administratif;
  - 3.6. Dossier ventilation/climatisation édifice administratif;
  - 3.7. Fonds locaux de solidarité FTQ;
  - 3.8. Contrat d'entretien piste cyclable;
  - 3.9. Reddition de compte PNR3;
4. Dossiers régionaux :
  - 4.1. Politique de développement du territoire;
    - 4.1.1 : Expo agricole de Beauce (volet local et régional) ;
    - 4.1.2 : Ville de Saint-Georges/ Parc Donat Tanguay (volet local);
  - 4.2. Table agroalimentaire/ financement;
  - 4.3. Arterre;
  - 4.4. Service de génie / Acquisition équipement de recherche de fuite ;
  - 4.5. Entente relative au service de transport collectif;
  - 4.6. Transport interurbain Saint-Georges-Québec;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
  - 5.1. Certificats de conformité : Municipalité de St-Philibert
  - 5.2. Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques
6. Gestion du personnel :
  - 6.1. Suivi poste de technicien en aménagement du territoire, inspection régionale et programme de rénovation domiciliaire;
  - 6.2. Démission, technicien en génie civil
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Dépôt de documents :
  - 9.1. États financiers mensuels
  - 9.2. Bilan de la SAAQ;
10. Divers :
  - 10.1. Nomination Comité MRC séance de novembre;
  - 10.2. Procédure d'élections Comité administratif (préfet et préfet suppléant)
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2017-10-140

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE  
DU 20 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 20 septembre 2017 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU  
10 OCTOBRE 2017**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 10 octobre 2017 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ  
PUBLIQUE 26 SEPTEMBRE 2017**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 26 septembre 2017 à titre d'information.

2017-10-141

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT BARRAGE SARTIGAN**

Attendu que le conseil a pris connaissance de l'offre de service relatif au déneigement du tablier du barrage Sartigan pour une durée de trois années (2017/2018,2018/2019,2019/2020);

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement d'octroyer le contrat à l'entreprise Terre en Gros Inc. au coût de \$1 000 plus les taxes applicables la première année ce coût étant indexé de 2% par année pour les années suivantes.

2017-10-142

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT - ÉDIFICE ADMINISTRATIF**

Attendu que le conseil a pris connaissance de l'offre de service relatif au déneigement de l'édifice administratif pour une durée de trois années (2017/2018,2018/2019,2019/2020)

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement d'octroyer le contrat à l'entreprise Terre en Gros Inc. au coût de \$3 599.68 plus les taxes applicables la première année ce coût étant indexé de 2% par année pour les années suivantes.

2017-10-143

**DOSSIER VENTILATION / CLIMATISATION ÉDIFICE  
ADMINISTRATIF**

Attendu les problèmes touchant le système de ventilation et climatisation de l'édifice administratif ;

Attendu qu'une solution existe pour régler ce problème;

Attendu qu'est présenté aux élus les coûts estimés pour l'exécution de ces travaux;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité de procéder à l'acquisition des équipements nécessaires auprès de la firme Pro Kontrol pour un montant de \$20 000 plus les taxes applicables et de confier les travaux d'exécution à l'entreprise Réfrigération J.P. (Beauce) Inc. au montant de \$19 500 plus les taxes applicables. Il est de plus convenu que ces travaux seront payés à même les surplus de la partie 3 du budget et ce pour un maximum de \$50 000.

2017-10-144

**FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ FTQ**

Attendu les modifications proposées aux termes d'investissement des Fonds locaux de solidarité FTQ;

Attendu que ces nouvelles conditions entreront en vigueur dès la réception par le Fonds d'une copie originale de la lettre d'offre dûment signée;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu unanimement, d'autoriser le préfet M. Pierre Bégin ainsi que le directeur général M. Éric Paquet à signer ladite lettre d'entente.

2017-10-145

**LETTRE D'OFFRE ET CONVENTION DE CRÉDIT VARIABLE À  
L'INVESTISSEMENT**

Lecture est faite de la lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement de Fonds locaux de solidarité FTQ, société en commandite, à l'intention de la MRC de Beauce-Sartigan;

Il est proposé par madame Carmelle Carrier appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement, d'effectuer un emprunt et d'accepter l'offre de crédit variable à l'investissement de sept cent cinquante mille dollars (750 000\$) selon les termes, conditions et restrictions énoncés à la lettre d'offre et d'autoriser le préfet M. Pierre Bégin ainsi que le directeur général M. Éric Paquet à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement ainsi que les annexes jointes.

2017-10-146

**CONTRAT D'ENTRETIEN PISTE CYCLABLE**

Attendu que le conseil a pris connaissance des résultats de l'appel d'offres relatif à l'entretien de la piste cyclable sur toute sa longueur d'une durée de quatre années en plus d'une année d'option;

Attendu les deux offres reçues :

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| -Les cimentiers G.M.R. Inc.   | 112 000.00\$ |
| -Services forestiers MC2 Inc. | 118 178.51\$ |

Attendu que les deux offres déposées sont conformes;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement d'octroyer le contrat d'entretien de la piste cyclable à l'entreprise Les cimentiers G.M.R. Inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 112 000.00\$ incluant les taxes applicables.

2017-10-147

**REDDITION DE COMPTE PNR3 / 2014-2015**

Attendu le dépôt aux maires du rapport de reddition de compte de la politique nationale de la ruralité 3 (PNR3) 2014-2015;

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance du rapport et qu'il s'en estime satisfait;

Attendu que ce rapport doit être approuvé par le conseil pour sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement d'approuver le rapporte sur la reddition de compte de la PNR3 tel que déposé et d'en autoriser sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2017-10-148

**PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU VOLET DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**Projet : Expo agricole de Beauce (volet local et régional)**

Attendu que l'organisation de l'expo agricole de Beauce désire construire un bâtiment de type étable pour les fins de leur événement annuel;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une évaluation par le comité d'analyse et obtenu la note de passage;

Attendu que les membres du comité administratif remettaient en question la faible participation financière du promoteur;

Attendu que le promoteur a apporté depuis les correctifs nécessaires;

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu unanimement d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 15 000\$ dans le cadre du volet local et pour un montant maximal de 40 000 \$ dans le volet régional de la Politique de développement du territoire.

Cette résolution est adoptée sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2017-10-149

**PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU VOLET DE LA  
POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**Projet d'installation d'un module de jeu au parc Donat Tanguay Volet local**

Attendu que la Ville de St-Georges a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet consiste à doter les citoyens du secteur St-Jean-de-la-Lande d'un accès à un petit terrain de soccer et d'autres éléments à même un parc;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 27 524 \$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Cette résolution est adoptée sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2017-10-150

**TABLE AGROALIMENTAIRE /FINANCEMENT**

Attendu la proposition de financement déposée par la Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA);

Attendu que les élus croient en la concertation régionale des différents acteurs afin de contribuer à la réussite du secteur bioalimentaire, dans une perspective de pérennité de l'agriculture, d'occupation du territoire et de développement durable;

Attendu qu'un montant de financement de 22 840\$ pour une période de 3 ans est demandé comme contribution à la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que certains éléments sur le montage financier ne sont pas connus pour l'instant;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Christine Caron et résolu unanimement, que la MRC de Beauce-Sartigan appuie le projet et accepte d'être partenaire financier pour un montant à déterminer pour une période de 3 ans, le tout conditionnel à la présentation et l'acceptation du projet dans l'enveloppe du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

2017-10-151

**ARTERRE**

Attendu que l'agriculture est une activité économique importante dans nos communautés rurales;

Attendu que celle-ci fait face à des enjeux importants concernant la relève agricole, le maintien des entreprises existantes ainsi que le démarrage de nouvelles;

Attendu que l'Arterre se présente comme un outil pour faire face à ces enjeux;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement, que la MRC de Beauce-Sartigan appuie le projet et accepte d'être partenaire financier pour un montant à déterminer pour une période de 3 ans, le tout conditionnel à la présentation et l'acceptation du projet dans l'enveloppe du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

2017-10-152

**SERVICE DE GÉNIE/ ACQUISITION ÉQUIPEMENT DE RECHERCHE DE FUITE**

Attendu que le service de génie municipal désire accroître son offre de service;

Attendu que l'acquisition d'un corrélateur acoustique servant pour la détection de fuite d'eau serait un atout et permettrait de répondre rapidement aux besoins des municipalités desservies par le service;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité d'entreprendre les démarches dans le but de procéder à l'acquisition de ce type d'appareil et de payer celui-ci à même le fond réservé en Génie municipal.

2017-10-153

**ENTENTE RELATIVE AU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan offre un service de transport collectif afin de favoriser le bien-être des collectivités rurales et leur développement socio-économique;

Attendu que pour maintenir ce type de service la MRC peut signer des ententes financières avec des partenaires du milieu;

Attendu que le Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux Chaudière-Appalaches (CISSSCA) veut d'utiliser nos services et être partenaire financier;

Attendu la proposition d'entente faite par l'organisme pour une durée de deux années avec possibilité de deux années additionnelles incluant un engagement financier minimum de 15 000\$ par année;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet monsieur Pierre Bégin ainsi que le directeur général M. Éric Paquet à signer l'entente.

2017-10-154

**TRANSPORT INTERURBAIN SAINT-GEORGES-QUÉBEC**

Attendu la demande d'aide financière faite par l'entreprise Autobus Breton visant le maintien du transport interurbain Saint-Georges / Québec;

Attendu les enjeux liés au maintien de l'offre de service de transport interurbain par autocar entre Saint-Georges et Québec;



Attendu que pour avoir accès au Programme d'Aide au Développement du Transport Collectif la contribution du monde municipal est nécessaire;

En conséquence il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité de mandater le directeur général d'organiser une rencontre avec le propriétaire des Autobus Breton ainsi que les directions générales des MRC ayant un intérêt à une participation financière, de convenir des sommes et modalités de celle-ci pour fin d'adoption au conseil des maires du mois de novembre.

2017-10-155

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 304 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT  
AMENDANT LE RÈGLEMENT 236 RELATIF AU ZONAGE AFIN  
DE PRÉCISER LES CONSTRUCTIONS ET USAGES AUTORISÉS  
DANS LA ZONE AG-8**

**Considérant** que ce règlement apporte des précisions sur les constructions et usages autorisés dans la zone Ag-8 qui délimite un terrain de camping;

**Considérant** que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 304 de la municipalité de Saint-Philibert.

2017-10-156

**LOI CONCERNANT LA CONSERVATION DES MILIEUX  
HUMIDES ET HYDRIQUES**

Attendu que la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydrique (LCMHH) a été adoptée et sanctionnée le 16 juin 2017;

Attendu que cette loi prévoit que chaque MRC doit adopter un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

Attendu que le PRMHH devra identifier les milieux humides et hydriques qui méritent une protection particulière, ceux qui doivent être restaurés, les règles d'utilisation du sol sur et autour de ces milieux humides et un plan d'action;

Attendu que la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan devra transmettre au ministre son premier PRMHH au plus tard le 16 juin 2022 et qu'il devra par la suite être révisé à tous les 10 ans;

Attendu que le PRMHH devra être réalisé à partir d'un guide portant sur l'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydrique;

Attendu que ce guide n'est pas disponible à ce jour;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan ne peut donc pas apprécier de façon adéquate l'ampleur de la tâche qui lui est confiée, ni les conséquences sur le développement de ses municipalités;

Attendu que la LCMHH précise les exigences particulières posées pour documenter les demandes d'autorisation pour des projets dans ces milieux;

Attendu que les travaux d'aménagement à réaliser dans les cours d'eau sont désormais assujettis à ces nouvelles dispositions qui sont parfois démesurées par rapport aux travaux à réaliser, particulièrement en ce qui a trait aux reprofilage des cours d'eau en zone agricole;

Attendu que la caractérisation des risques des activités projetées dans un milieu humide ou hydrique, qui déterminera le type d'autorisation à déposer sera inscrite dans des règlements qui entreront en vigueur au plus tard le 16 juin 2018;

Attendu que le gouvernement soutient que la LCMHH « réaffirme le partenariat privilégié du gouvernement avec le monde municipal en confirmant le rôle des MRC dans la planification du territoire en leur confiant la réalisation des PRMHH et en leur déléguant la gestion des programmes de restauration »;

Attendu que l'encadrement prévu par la loi laisse plutôt entrevoir bien peu de latitude quant à la portée et au contenu du PRMHH;

Attendu que des ressources financières et humaines pour l'identification et la caractérisation des milieux humides et hydriques s'avèrent nécessaires pour la MRC afin qu'elle puisse réaliser, mettre en œuvre et réviser son PRMHH;

Attendu qu'aucune aide financière n'est prévue pour cette nouvelle responsabilité attribuée à la MRC;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan croit à l'importance de conserver et protéger les milieux humides et à des interventions adéquates dans les milieux hydriques;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Beauce-Sartigan

Demande au MDDELCC d'assujettir le guide portant sur l'élaboration des adhésions du milieu municipal;

Demande au MDDELCC que les règlements d'application de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques soient soumis à une consultation et une approbation du milieu municipal;

Demande à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, qu'une aide financière adéquate et récurrente soit prévue afin d'aider la MRC à réaliser son Plan régional des milieux humides et hydrique;

Informe la ministre du MDDELCC qu'en l'absence de l'ensemble des informations nécessaires à l'élaboration du PRMHH et durant la période d'attente des règlements relatifs à l'encadrement des activités projetées selon le risque, le Conseil des maires refuse d'être assujetti à la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques;

Conteste les nombreuses exigences et documents d'accompagnement dorénavant requis pour les travaux d'aménagement dans les cours d'eau sous la compétence exclusive de la MRC en vertu de la Loi sur les compétences municipales et plus particulièrement pour les cours d'eau localisés dans la zone agricole permanente;

Que copie de cette résolution soit transmise à Mme Isabelle Melançon, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au député de Beauce-Sud M. Paul Busque ainsi qu'aux unions municipales

**SUIVI POSTE DE TECHNICIEN EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, INSPECTION RÉGIONALE ET PROGRAMME DE RÉNOVATION DOMICILIAIRE.**

Le directeur général fait un résumé de l'état de la situation concernant le poste vacant de technicien en aménagement du territoire, inspection régionale et programme de rénovation domiciliaire.

**DÉMISSION TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL**

Le directeur général avise les membres du conseil du départ d'un technicien en génie civil pour la fin du mois. Étant donné la période de l'année les démarches pour le remplacement seront entreprises ultérieurement.

**CORRESPONDANCE**

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

**RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Bilan de la SAAQ;

**DIVERS**

Est déposé aux membres le processus d'élection des membres du comité administratif ainsi que la liste des nominations sur les différents comités de la MRC. Un tour de table est effectué afin de connaître l'intérêt des élus pour les poste à combler.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question du public

2017-10-157

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21h35.

---

Pierre Bégin, préfet

---

Éric Paquet, directeur général